

# Avis de participation du public par voie électronique

Préalable à l'adoption du Plan climat air énergie territorial 2024/2030

**Du mercredi 23 octobre 2024 17h au dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 17h**

Cette participation du public par voie électronique a pour objet le Plan climat air énergie territorial 2024/2030 de Nantes Métropole arrêté par le Conseil métropolitain en date des 27 et 28 juin 2024. Elle s'inscrit dans la procédure de révision du Plan climat air énergie territorial de Nantes Métropole. Le PCAET de Nantes Métropole est soumis, dans le cadre de sa révision, à la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R.122-17 (I) du code de l'environnement.

Le Plan climat fixe les objectifs, les orientations et le plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adapter le territoire aux conséquences du changement climatique et pour améliorer la qualité de l'air. La révision du Plan climat a été engagée en juin 2023. Après plusieurs mois de travaux collectifs avec les acteurs et partenaires du territoire, entre novembre 2023 et mai 2024, le projet de Plan climat air énergie territorial 2024/2030 a été arrêté par le Conseil métropolitain de juin 2024.

Avant son adoption définitive prévue pour le printemps 2025, le projet de Plan entre en consultation publique du 23 octobre au 1<sup>er</sup> décembre, afin de recueillir l'avis des citoyennes et citoyens sur le projet.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5742>

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment :

- 1/ le point d'étape de juin 2024 : une synthèse du projet de PCAET
- 2/ la délibération d'arrêt du projet
- 3/ le projet de PCAET
- 4/ l'état initial de l'environnement
- 5/ l'évaluation environnementale stratégique et 6/ son résumé non technique
- 7/ l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe)

Un registre dématérialisé permet de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier peuvent être adressées à :

Direction Animation Transition Écologique  
44923 Nantes Cedex 9

ou par mail : [date@nantesmetropole.fr](mailto:date@nantesmetropole.fr)

Après la consultation publique, le Plan climat air énergie territorial de Nantes Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera soumis à délibération du Conseil métropolitain, autorité compétente pour l'approuver.